



Section de l'information Emplacement de l'arrêt d'autobus	La page 1 de 2
Type Conditions d'admissibilité	Date : Septembre 25, 2017

Déclaration	<p>Les parents/tuteurs sont responsables des déplacements sécuritaires de leur élève à l'endroit d'un arrêt d'autobus. Stwdsts est responsable de la sélection et de l'emplacement des arrêts d'autobus scolaires. Les arrêts d'autobus seront situés conformément aux politiques et aux procédures établies et tiendront compte des conditions routières, de circulation et de sécurité pour l'élève, le conducteur d'autobus et les autres automobilistes. En général, les autobus restent généralement sur les artères et / ou les routes secondaires. Les emplacements des arrêts d'autobus sont revus périodiquement et peuvent être sujets à changement. Seuls les emplacements d'arrêt d'autobus approuvés par STWDSTS seront utilisés pour le ramassage et le dépôt des étudiants. Dans des conditions normales (à l'exception de l'éducation de l'enfance en difficulté), le STWDSTS n'offre pas de transport de porte à porte.</p>
Procédure	<p>Au moment de déterminer l'emplacement d'un arrêt d'autobus scolaire, le STWDSTS tient compte de plusieurs facteurs et de l'effet cumulatif de tous les facteurs présents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les autobus scolaires sont construits selon les normes de sécurité réglementées par le gouvernement fédéral et sont équipés de feux clignotants pour aider les élèves à traverser les rues et les routes. En vertu du Code de la route, les automobilistes des deux directions doivent s'arrêter afin que les élèves puissent traverser en toute sécurité;• La distance entre les arrêts d'autobus doit laisser suffisamment de temps au conducteur de l'autobus pour activer les feux afin d'alerter les autres automobilistes;• Le volume de trafic peut être évalué au besoin;• Les limites de vitesse affichées;• Nombre de voies empruntées qu'un élève peut avoir à traverser pour faire face au transport;• Des lignes de visibilité pour assurer la visibilité des automobilistes qui approchent; et



Section de l'information Emplacement de l'arrêt d'autobus	La page 2 de 2
Type Conditions d'admissibilité	Date : Septembre 25, 2017

	<ul style="list-style-type: none">• Intersections, à la fois contrôlées et non contrôlées. <p>Autres facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les arrêts d'autobus communautaires qui sont accessibles à plusieurs élèves sont préférés et utilisés dans la mesure du possible;• Dans la mesure du possible, les lieux publics tels que les parcs, les parkettes, les boîtes postales communautaires, les entrées de sentiers et de passerelles piétonnières doivent être utilisés comme emplacements idéaux pour les arrêts d'autobus scolaires;• De nombreuses collectivités desservies par stwdsts n'ont pas de trottoirs. L'absence de trottoirs peut ne pas donner lieu à l'admissibilité au transport ou à des emplacements d'arrêts d'autobus plus rapprochés;• Les barrières physiques telles que les passages à niveau non surveillés, les ponts sans trottoirs ni balustrades et les voies navigables non protégées peuvent être prises en compte lors du choix de l'emplacement d'un arrêt d'autobus scolaire;• La pente de la route ou la courbe de la chaussée devrait permettre une visibilité dégagée. Par conséquent, des obstructions naturelles de vue peuvent être considérées.
Politiques connexes	<ul style="list-style-type: none">• 005 - responsabilités des parents et des tuteurs• 009 - distances à pied jusqu'à l'arrêt d'autobus